

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, ET LE DIX-HUIT JUIN À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane CASTAN, Mme Alexandra MORAND, M. Christophe CURIE, M. David EYSSETTE, M. Stéphan LAUTHIER, Patricia PIERREDON, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Jacques VIGNAL

Excusés ayant donné procuration :

M. Grégory ROMAN à Mme Morgane CASTAN
 M. Bastien VALENTE à M. Fabrice FOURNIER
 M. Alexandre SENERS à M. Jacques VIGNAL
 Mme Fanette FESSY-PAQUET à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Morgane CASTAN a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

N° 2025-026 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION PROJET FRESQUE

Madame Alexandra MORAND informe l'assemblée que l'association Meynes Patrimoine à pour projet de réaliser une fresque sur le mur sis rue de la Tour. L'idée est de reproduire une œuvre de Lucien COUTAUD peintre et graveur français né à Meynes en 1904.

Considérant l'intérêt local que représente ce projet pour la valorisation du centre du village, Madame Alexandra MORAND propose d'accorder une subvention exceptionnelle :

Article 65748 : Subventions aux associations	Montant
Association Meynes Patrimoine	1 000 €
TOTAL	1 000 €

Il est entendu que l'attribution de la subvention est subordonnée à la réalisation effective du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

DECIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de **1 000 €** à l'Association Meynes Patrimoine.

DIT que le versement de la subvention est subordonné à la réalisation effective et total du projet.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

A large blue ink signature of the secretary of the session, which appears to be a stylized 'F'.

Pour extrait conforme
 Le Maire
 Fabrice FOURNIER



Délibération n° 2025-026 page 1/1 Publiée 20/06/2025

Selon l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Béthières à NÎMES, dans le délai de deux mois suivant sa publication en mairie ou sa notification.

Collectivité : Meynes

https://www.intramuros.org/meynes/documents_administratifs/37294